

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité.
Ce recueil n°22 concerne les délibérations du Comité syndical lors de sa réunion du 21 novembre 2009 ainsi que les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 9 novembre 2009, 10 février et 9 mars 2010. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2009

DELIBERATION N° 1 : Crédit à court terme

Le Bureau syndical décide de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 d'euros pour le budget principal du syndicat.

DELIBERATION N° 2 : Travaux urgents

Les crédits 2009 des financements du Facé réservés aux travaux d'extensions et de renforcements du réseau d'électricité étant épuisés, le Bureau syndical décide de passer la commande de certains travaux très urgents bien qu'ils ne soient pas programmés par le Conseil général en 2009 mais qui sont susceptibles de l'être en 2010.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 6^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 18 extensions à LES AYNANS, BEAUJEU-SAINT-VALLIER, BOULIGNEY, BOULT, CHAMPEY, CHENEBIER, COLOMBIER, LA CREUSE, ERREVET, FRAHIER-ET-CHATEBIER, MAGNY-DANIGON, MOIMAY, OIGNEY, PLANCHER-BAS, SORNAY, TAVEY, VILLERS-LES-LUXEUIL et VILLERS-SUR-PORT ainsi que 2 renforcements à CITERS et FONTAINE-LES-LUXEUIL.

Les travaux au coup par coup concernent 10 extensions à AMANCE, LA BRUYERE, CHAUX-LA-LOTIERE, CHENEVREY-ET-MOROGNE, MELISEY, MERSUAY, NOROY-LE-BOURG, OYRIERES, PASSAVANT-LA-ROCHERE et VANTOUX-ET-LONGEVILLE.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 6^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à CORBENAY.

Trois aménagements esthétiques ont été engagés à MELISEY, PLANCHER-BAS et VILLERSEXEL.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 6^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 3 extensions sont programmées à CHAUX-LA-LOTIERE, CORBENAY et QUENOCHÉ et 2 aménagements esthétiques à NOIDANS-LES-VESOUL.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 11 extensions à BUCEY-LES-GY, BUCEY-LES-TRAVES, CHAUX-LA-LOTIERE, CHENEBIER, COLOMBIER, FRAHIER-ET-CHATEBIER, MELISEY, MERSUAY, MOIMAY, NOIDANS-LES-VESOUL et QUENOCHÉ.

On dénombre également 6 opérations de génie civil de télécommunications à LES AYNANS, BEAUJEU-SAINT-VALLIER, CORBENAY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, MOIMAY et NOIDANS-LES-VESOUL.

B) Travaux au coup-par-coup :

Une extension a été engagée sur le réseau de distribution publique d'électricité à VILLERSEXEL.

Trois extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à ANCHENONCOURT, PLANCHER-BAS et VILLERSEXEL ainsi que 6 opérations de génie civil de télécommunications à AMANCE, CHAUX-LA-LOTIERE, CHENEVREY-ET-MOROGNE, LYOFFANS, PLANCHER-BAS et VILLERSEXEL.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2009

DELIBERATION N° 1 : Extension du périmètre syndical

Le Comité syndical décide de l'adhésion des communes de BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE, CHAUMERCENNE et MANDREVILLARS.

DELIBERATION N° 2 : Commission consultative des services publics locaux

Le Comité syndical décide de la composition de la commission consultative des services publics locaux et en désigne les membres :

- 5 membres du Bureau syndical : Madame Gaëlle CHOUKRA-ALLAH, Messieurs Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ, Gilles MARTINET et Yvon KIEBER
- 5 membres du Comité syndical : Messieurs Bernard VENET, Denis GRANDJEAN, Luc PLOUSEY, Georges CARRY et Guy PELLETIER
- 1 représentant de chacune des associations suivantes : AMF 70, AMR 70, UDAF 70, Franche-Comté Consommateurs, Haute-Saône Environnement, GAÏA Energies, ADERA et COFOR 70.

DÉLIBÉRATION N° 3 : Budget supplémentaire 2009 de la Régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical adopte le budget supplémentaire 2009 de la régie des énergies renouvelables tel qu'il est présenté ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION					
CH	DEPENSES	Montant en euros	CH	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	-7 070	074	Dotations et participations	-80 000
067	Charges exceptionnelles	7 500	077	Produits exceptionnels	-7 770
022	Dépenses imprévues	-4 000			
	Total section	-3 570		Total section	-87 770
SECTION D'INVESTISSEMENT					
CH	DEPENSES	Montant en euros	CH	RECETTES	Montant en euros
13	Subventions d'investissement	15 160	13	Subventions d'investissement	3 530
23	Immobilisations en cours	90			
	Total section	15 250		Total section	3 530

DÉLIBÉRATION N° 4 : Orientations générales des budgets principal et annexes 2010

Le Comité syndical émet un avis favorable aux orientations proposées par le Président pour le budget principal et les budgets annexes EnR et charge le Bureau syndical de définir les modalités d'application des nouvelles règles de financement des travaux d'électrification dans le cadre de la PCT (part couverte par le tarif).

Les programmes CEP (Conseil en énergie partagé) retenus dans le cadre de l'appel à projets régional pouvant faire l'objet d'un financement du FEDER, le Comité syndical émet un avis favorable à la création d'un emploi de conseiller en énergie partagé

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 10 FEVRIER 2010

DELIBERATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux au coup par coup concernant 2 extensions à LA BRUYÈRE et VILLARGENT.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de 2 aménagements esthétiques du réseau concédé d'électricité qui ont été engagés à CHAMPEY et OISELAY-ET-GRACHAUX.

DELIBERATION N° 3 : Programme syndical de travaux – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité une extension est programmée à GRAY et un aménagement esthétique à ARC-LES-GRAY.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 4 extensions à ARC-LES-GRAY, CHARGEY-LES-GRAY, CHASSEY-LES-SCEY et MONTOT.

On dénombre également deux opérations de génie civil de télécommunications à ARC-LES-GRAY.

B) Travaux au coup-par-coup :

Huit extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à APREMONT, BELFAHY, BOULT, HERICOURT, LES MAGNY, VELLECHVREUX-ET-COURBENANS, VILLARGENT et VILLERSEXEL.

Sept extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à BOUGEY, CHAMPEY, COLOMBIER, CONFLANS-SUR-LANTERNE, OISELAY-ET-GRACHAUX, VAROGNE et VILLARGENT et 4 renforcements à ARC-LES-GRAY, BOUGEY, CHENEVREY-ET-MOROGNE et FOUCHECOURT ainsi que 3 opérations de génie civil de télécommunications à HERICOURT, CHAMPEY et OISELAY-ET-GRACHAUX.

DELIBERATION N° 4 : Programme 2010 des travaux réalisés au titre de l'article 8

Le Bureau syndical arrête le programme 2010 d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité bénéficiant d'un financement d'ERDF aux 5 opérations ci-après : ARC-LES-GRAY (rue de Dijon 2^{ème} tranche), BREVILLIERS (aux abords de la RD n°683), HERICOURT (rue de la Gare), NOIDANS-LES-VESOUL (rue Marcel Hacquard), VESOUL (rue Saint Martin 1^{ère} tranche).

DELIBERATION N° 5 : Conseils en énergie partagés

Le Bureau syndical valide la participation du SIED 70 à l'appel à projets 2009 de « Conseils en énergie partagés » lancé par l'Ademe et la Région de Franche-Comté et lance le recrutement d'un conseiller.

DELIBERATION N° 6 : Service des énergies renouvelables

Le Bureau syndical prend acte de la demande de mise en disponibilité de Monsieur LAURENT pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2010 et décide du recrutement d'un agent contractuel « Chargé de mission énergies renouvelables ».

DELIBERATION N° 7 : Recrutement de 3 agents « CAE-passerelle »

Le Bureau syndical décide du recrutement de 3 agents contractuels sous contrats CAE-passerelles pour le développement territorial, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de la demande en énergie, et la planification.

DELIBERATION N° 8 : Groupement d'achat de plaquettes forestières

Le Bureau syndical décide de proposer aux communes ayant une chaufferie au bois déchiqueté d'intégrer un groupement d'achat de plaquettes forestières dont le SIED 70 serait le coordonnateur.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 9 MARS 2010

DELIBERATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux programmés concernant une extension à VYANS-LE-VAL.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation d'un aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité qui est programmé à MAGNY-VERNOIS.

DELIBERATION N° 3 : Programme syndical de travaux – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Deux extensions sont programmées sur le réseau de distribution publique d'électricité à GRAY et MARNAY.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 6 extensions à ESPRELS, GRAY, LAVONCOURT, MAGNY-VERNOIS, MARNAY et VYANS-LE-VAL.

Une opération de génie civil de télécommunications est également programmée à MAGNY-VERNOIS.

B) Travaux au coup-par-coup :

Une extension d'installation communale d'éclairage public a été engagée à CUBRY-LES-FAVERNEY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaire-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ☒ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité